

SÉANCE ORDINAIRE DU 02 JUIN 2009

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Sainte-Croix, M.R.C. de Lotbinière, tenue mardi le deuxième jour du mois de juin en l'an deux mille neuf, au lieu habituel des séances dudit conseil, à 20 : 00 heures.

Présents : **LE MAIRE :**
Monsieur Jacques Gauthier

LES CONSEILLERS :
Jean Lafleur
Berchmans Dancause
Michel Routhier
Gratien Tardif
Michel Cameron

Absent : Jean-Pierre Ducruc (à l'ouverture de ladite séance)

Tous membres du conseil et formant quorum.

Directeur général et secrétaire-trésorier : Monsieur Bertrand Fréchette

Présence de 5 citoyens.

ORDRE DU JOUR

Prière – Ouverture

- 1) Adoption de l'ordre du jour
- 2) Procès-verbal
 - Séance ordinaire du 05 mai 2009
- 3) Municipalité de Sainte-Croix
 - Comptes à payer
 - Recettes et dépenses
 - Ventilation du surplus accumulé au 31 décembre 2008
 - Fonds réservé – Loisirs
 - Engagement de M. Nicolas Talbot, responsable de l'urbanisme et de l'émission des permis et certificats
 - Engagement de Mme Julie Réhaume, gymnaste

Vente pour taxes le 11 juin 2009

 - Procuration au directeur général et secrétaire-trésorier pour enchérir
- 4) Centre culturel et sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc.
 - Comptes à payer
 - Recettes et dépenses
 - Tarification 2009
- 5) Aménagement/urbanisme/développement
 - Comité consultatif d'urbanisme (rapport 19 mai 2009)
 - Dépôt
 - Demande de dérogation mineure
 - Dossier M. Denys Hébert et Mme Pauline Gaudreault, lots 3 591 737 et 3 591 738
 - Règlement numéro 427-2009 aux fins de modifier le « Règlement de zonage » numéro 389-2007 (agrandissement d'une utilisation du sol dérogoire en zone agricole)
 - Adoption du règlement
 - Renouvellement de bail sur le lot 3 591 412 P
 - Mme Nancy Beaudin
- 6) Voirie
 - Réfection de voirie à la rue Tardif
 - Adoption du règlement d'emprunt numéro 428-2009

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 02 JUIN 2009

Prolongement de la rue Leclerc et du chemin de l'Aqueduc

- Autorisation pour procéder en régie

Prolongement de la rue Boisvert

- Autorisation pour procéder en régie

Réfection du pavage et ajout d'accotement à la rue Principale (route 132)

- Autorisation pour procéder en régie

Réfection du trottoir de la rue Principale

- Soumission(s)

Rapiéçage mécanique des chemins et rangs

- Soumission(s)

7) Hygiène du milieu

Usine de traitement de l'eau potable à Saint-Édouard

Construction d'un 3^e puits et d'infrastructures à Saint-Édouard

- Participation financière n° 25 de Saint-Édouard (G.P.C. Excavation inc.)

Réfection d'émissaire dossier 502238

- Décompte progressif n° 3 (Maxi-Paysage inc.)
- Décompte progressif n° 4 (Maxi-Paysage inc.) et réception définitive

8) Loisirs et culture

Randonnée Lotbinière à vélo 2009

- Autorisation à circuler sur le territoire

9) Varia

Période de questions

Levée de l'assemblée

149-2009

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

PROCÈS-VERBAL

150-2009

SÉANCE ORDINAIRE DU 05 MAI 2009

IL est proposé par Gratien Tardif, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Sainte-Croix du 05 mai 2009 tel que transcrit au livre du procès-verbal des délibérations.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX

151-2009

COMPTES À PAYER

IL est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

MUNICIPALITÉ

SALAIRES DE MAI 2009

SALAIRES BRUTS DU 26 AVRIL 2009 AU 23 MAI 2009	ADMINISTRATION (DIRECTION & TRAVAUX PUBLICS)	12 237.46
	URBANISME	410.34
	SALAIRES DES EMPLOYÉS DE L'ADMINISTRATION, BRIGADE, POMPIERS, VOIRIE, RÉSEAU, CONCIERGERIE T/JEUX & POLYVALENTE	16 054.85
	AVANTAGES SOCIAUX	4 252.53
	SOUS-TOTAL	32 955.18

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 02 JUIN 2009

INSTITUTION(S) FINANCIÈRES(S) MAI 2009

INSTITUTION(S) FINANCIÈRES(S)	FRAIS DE FINANCEMENT	4 019.00
	TOTAL	36 974.18

COMPTES PAYÉS DE MAI 2009 - RATIFICATION

SNC-LAVALIN INC. SNC	06-05-09	1,422.23	RÉFECTION RUE TARDIF	1,422.23
CAISSE POPULAIRE DE STE-CROIX	07-05-09	5,824.68	REMISE AVRIL 2009	
CAISSE M				5,824.68
CAISSE POPULAIRE DE STE-CROIX	07-05-09	1,670.31	REMISE AVEC ASS. AVRIL 2009	
CAISSE R		1,444.10	REMISE SANS ASS. AVRIL 2009	
				3,114.41
CENTRALE DES SYNDI- CATS	07-05-09	193.60	REMISE AVRIL 2009	
CENTRALE				193.60
ACKLANDS GRAINGER	17-05-09	734.15	DÉTECTEUR POMPE INC.	
ACKLANDS				734.15
BELL MOBILITE PA- GETTE	17-05-09	221.15	MESSAGERS INC. & P/R	
BELL				221.15
CARREFOUR JEU- NESSE-EMPLOI	17-05-09	40.00	BILLET GALA JEUNEXCEL- LENCE	
CARRE				40.00
COMM. SCOLAIRE DES NAVIGATEURS	17-05-09	142.22	LOCAL AUTOMNE 08 & HIVER 09	
COMM.SCO				142.22
HYDRO-QUEBEC	17-05-09	1,002.03	ÉCLAIRAGE URBAIN AVRIL	
HYDRO		122.27	ÉCLAIRAGE RURAL AVRIL	
				1,124.30
LES PTITS MOTEURS ENR.	17-05-09	253.84	ENTRETIEN V.T.T. VOIRIE	
LES PTIT				253.84
POSTES CANADA	17-05-09	265.94	AVIS MUNICIPAL NO 98	
POSTES				265.94
QUINC. MAURICE HA- MEL & FILS	17-05-09	196.26	ASPIRATEUR & ACC. INC.	
QUINC		321.69	CLEF RESTREINTE & CY- LINDRE INC.	
		45.57	PIÈCES INSTAL.FILET SOCCER & POUBELLE	
		56.43	CHEMISE TRAVAIL VOIRIE	
				619.95
TELUS MOBILITE	17-05-09	141.80	SERV. AVRIL	
TELUS M				141.80
HYDRO-QUEBEC	15-05-09	20.67	ÉCLAIRAGE URBAIN AVRIL	
HYDRO		2.58	ÉCLAIRAGE RURAL AVRIL	
				23.25
BLOUIN & FRERES AU- TOMOBILES	19-05-09	520.56	ENTRETIEN CAMION CHEVRO- LET INC.	
BLOUIN		365.07	ENTRETIEN CAMION GMC	
				885.63
CHRISTIANE COUTURE	19-05-09	33.85	HORLOGE C/COMM.	
COUTUR				33.85
GASTON DEMERS	19-05-09	101.81	IMPRESSION LASER & PLASTI- FICATION P/R	
DEM				101.81
EMCO QUEBEC LTEE	19-05-09	388.14	ENTRETIEN BORNE-FONTAINE	
EMCO				388.14
CLAUDE GARNEAU	19-05-09	48.00	EAU INCENDIE	
GARNEAU				48.00
HYDRO-QUEBEC	19-05-09	1,174.31	C/COMM. AVRIL	
HYDRO		1,820.57	S.POMPAGE GARNEAU AVRIL	
		254.24	GAR. MUNICIPAL AVRIL	
				3,249.12

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 02 JUIN 2009

PHARMACIE STE-CROIX INC.	19-05-09	30.00	CADEAU DÉPART CLAUDINE	
PHARMACIE		3.93	CARTE SOUHAIT DÉPART CLAUDINE	33.93
QUINC. MAURICE HAMEL & FILS	19-05-09	1,131.01	DÉTECTEURS FUMÉE (CITOYENS)	1,131.01
QUINC				
TAYLOR-MADE ENTERPRISES	19-05-09	252.00	24 COUTEAUX SÉCURITÉ	
TAYLOR				252.00
BANQUE NATIONALE DU CANADA	19-05-09	72.00	ESSENCE GMC	
ULTRAMAR		46.15	ESSENCE DAKOTA	
		22.92	DIESEL KUBOTA	
		30.63	ESSENCE V.T.T. & ÉQUIP. DIVERS	
		37.31	DIESEL KUBOTA	
		55.01	ESSENCE GMC	
		67.00	ESSENCE GMC	
		52.00	ESSENCE DAKOTA	
		85.10	ESSENCE GMC	
		45.00	ESSENCE DAKOTA	
		24.52	DIESEL KUBOTA	
		75.00	ESSENCE GMC	
		28.59	DIESEL KUBOTA	
		52.02	ESSENCE DAKOTA	
		6.93-	ESCOMPTE ULTRAMAR	686.32
ACCESSOIRES A INCENDIES	25-05-09	177.21	INSPECTION VISUELLE	
ACCESSOIRE		15.80	AIR PACKS INC.	193.01
BUROPLUS ST-EX	25-05-09	63.29	FOURNITURE BUREAU C/COMM.	
BURO				63.29
CAM-TRAC BERNIERES INC.	25-05-09	474.34	ENTRETIEN KUBOTA	
CAM-TRAC				474.34
COMM. SCOLAIRE DES NAVIGAS	25-05-09	4,232.81	UTIL.LOCAUX AUTOMNE 08 & HIVER 09	
COMM.SCO				4,232.81
SEBASTIEN COTE	25-05-09	237.50	OPÉRER NIVELEUSE RANGS	
COTE SEB				237.50
DENEIGEMENT LAURIER 1996	25-05-09	911.48	LOCATION NIVELEUSE RANGS	
DENEIG				911.48
DISTRIBUTION SPORTS LOISI	25-05-09	5,284.53	ESTRADES & FILETS SOCCER	
DISTRIB				5,284.53
FINANCIERE BANQUE NATIONALE	25-05-09	7,071.08	INTÉRÊTS AUTOPOMPE CASERNE INC.	
FINANCIE				7,071.08
GROUPE CASTONGUAY INC.	25-05-09	691.70	ENT. RÉSEAU AVRIL	
GAETAN				691.70
GAUDREAU	25-05-09	66.90	DÉCHETS RUE BATEAU AVRIL	
GAUDREAU				66.90
LABORATOIRE DE CANALISATI	25-05-09	440.21	LOGEMENT RUE FABRIQUE	
LABORATOIRE		11,631.48	NETTOYAGE/INSPECTION CONDUITES RUES LEGENDRE, PICARD, LAURIER & LES SAULES	
LAROSE FILS LTEE	25-05-09	589.91	TABLE A LANGER (2) C/COMM.	12,071.69
LAROSE				589.91

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 02 JUIN 2009

LE RÉSEAU D'INFORMATION	25-05-09	282.19	ABONNEMENT ANNUEL 2009	
RESEAU				282.19
LES EXCAVATIONS STE- CROIX	25-05-09	406.35	CHERCHER ENTRÉE SER- VICE RUE DE LA FABRIQUE (4 LOGEMENTS)	
LES EXCAVATIONS				406.35
LES PTITS MOTEURS ENR.	25-05-09	103.21	ENTRETIEN DÉBROUSSAIL- LEUSE	
LES PTIT MOTEURS		6.66	ENTRETIEN COMPACTEUR	
				109.87
PLOMBERIE STE-CROIX INC.	25-05-09	843.85	CHAUFFE-EAU & PIÈCES	
PLOMBERIE		73.37	INSTALLATION ROBINET STATION POMPAGE	
				917.22
PREVIMED INC. PREV	25-05-09	62.65	REPLISSAGE OXYGÈNE P/R	
				62.65
PRODUITS CAPITAL PRO	25-05-09	171.40	PRODUITS ENTRETIEN C/COMM.	
				171.40
TELUS COMMUNICA- TIONS INC.	25-05-09	882.74	SERVICES AVRIL	
TELUS				882.74
WILSON & LAFLEUR LTEE	25-05-09	59.33	ABONNEMENT SERV.MISE À JOUR	
WILSON				59.33
GAUDREAU ENVIRONNEMENT	25-05-09	12,146.98	DÉCHETS & RÉCUP. AVRIL	
GAUDREAU				12,146.98
MINISTRE DES FINANCES DU MIN	25-05-09	513.00	DROIT ENVIRONNEMENT RUE TARDIF	
				513.00
PHARMACIE STE-CROIX INC. PHAR-	25-05-09	5.97	EAU DISTILLÉE U/EAU	
				5.97
TOTAUX		47 CHEQUES	68 377,27	

COMPTES À PAYER DE MAI 2009

ACCESSOIRES A INCENDIES DE QUÉBEC INC.		69.98 (2)	
222001526	ENTR. & REPAR. EXT. & CYLINDRE	38.37	AIR PACK & INSPECTION
222001526	ENTR. & REPAR. EXT. & CYLINDRE	31.61	AIR PACK INCENDIE
BANQUE NATIONALE DU CANADA		211.33 (1)	
222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	86.89	ESSENCE INCENDIE
222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	84.93	ESSENCE INCENDIE
223000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	10.57	ESSENCE INCENDIE
223000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	30.00	ESSENCE INCENDIE
222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	-1.06	ESCOMPTE ULTRAMAR
BIOLAB - DIVISION THETFORD		357.93 (2)	
241200411	ANALYSE DE L'EAU	33.30	ANALYSE D'EAU
241200411	ANALYSE DE L'EAU	324.63	ANALYSE D'EAU
BUROPLUS ST-EX		320.64 (4)	
232000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	2.02	FOURNITURE DE BUREAU
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	41.44	FOURNITURE DE BUREAU
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	11.72	RECH. STYLOS C/COMM.
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	200.90	CARTOUCHES ENCRE C/ COMM.
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	64.56	FOURNITURE DE BUREAU
CAMPUS NOTRE-DAME-DE-FOY		2 239.28 (1)	
222000454	FORMATION ET PERFECTIONNE- MENT	2 239.28	3IÈME VERSEMENT POMPIER 1
DISTRIBUTION A.B.R.		141.95 (1)	
232000521	ENTR. REPAR.- VOIRIE	141.95	PEINTURE AÉROSOL MARQUAGE

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 02 JUIN 2009

DISTRIBUTION SPORTS LOISIRS	985.40 (2)
270150522 ENTR. PARC J.G. FOURNIER T/J.	873.65 POUSSIÈRE DE MARBRE LOISIRS
270150649 PIECES ET ACCESSOIRES - T.J.	111.75 BUTS (BASEBALL) LOISIRS
DUBUC FRANCE	33.66 (1)
216000310 FRAIS DEPL.- REL.TRAVAIL & PER	33.66 FRAIS DÉPLACEMENT (SECOURISME)
EMCO QUEBEC LTEE	4 725.68 (4)
241300521 ENT. & REP. - RESEAU D'AQUEDUC	1 477.35 VANNE COIN LAFLEUR & BATEAU
241500521 ENTR. REPAR. - RESEAU D'EGOUTS	715.74 MEMBRANE RÉPARATION DIV.
241300521 ENT. & REP. - RESEAU D'AQUEDUC	565.00 BRIS RUE LAURIER, VANNE COIN LAFLEUR & BATEAU
241500521 ENTR. REPAR. - RESEAU D'EGOUTS	1 715.99 RÉPARATIONS DIVERSES
241300521 ENT. & REP. - RESEAU D'AQUEDUC	251.60 COMPTEURS D'EAU (2)
EXCAVATION REJEAN LEMAY INC.	1 325.10 (8)
232000521 ENTR. REPAR.- VOIRIE	42.32 ENTRETIEN PONT RUE DU BATEAU
241300521 ENT. & REP. - RESEAU D'AQUEDUC	84.65 VALVE EAU RUE TARDIF
245301521 ENT. & REP. - DEPOT MUNICIPAL	126.97 SITE ENFOUISSEMENT & PONT
232060521 ENTR. /FOSSÉS & ACCOT. - RURAL	214.46 ENTRETIEN FOSSÉ 4IÈME RANG O.
222000516 LOC. EQUIP. INCENDIE	60.95 DÉNEIGEMENT CAMION INCENDIE
232000521 ENTR. REPAR.- VOIRIE	84.64 VIDANGE & BLOC
245301521 ENT. & REP. - DEPOT MUNICIPAL	160.85 FOSSÉ RUE LECLERC
241300521 ENT. & REP. - RESEAU D'AQUEDUC	380.95 BRIS D'EAU CÔTE DU BATEAU
241300521 ENT. & REP. - RESEAU D'AQUEDUC	169.31 VALVE COIN BATEAU & LAFLEUR
FEDERATION QUEBECOISE DES	21.11 (1)
232000322 FRET ET MESSAGERIE - VOIRIE	9.60 FRAIS TRANSPORT U/EAU
241500322 FRET, MESSAGERIE - RESEAU DIST	11.51 FRAIS TRANSPORT U/EAU
FRECHETTE BERTRAND	814.00 (1)
213000310 DEPLACEMENT & REPRE. ADM. H-V	814.00 FRAIS CONGRÈS GATINEAU
HYDRO-QUEBEC	1 992.16 (1)
241200681 ELECTRICITE U/EAU POT. 786712	1 992.16 U/EAU MAI
LE JOURNAL DE QUEBEC	31.33 (1)
262900341 PUBLICITE MARCHE PUCES, PUBLIC	31.33 VENTE DE GARAGE
LEPAGE, JEAN-BAPTISTE	10.80 (1)
232000310 FRAIS DE DEPLACEMENT - VOIRIE	10.80 FRAIS DÉPL. (BRIS HYDRO-QUÉBEC)
LES ENTREPRISES J.F. BLANCHET INC.	1 746.05 (2)
270150522 ENTR. PARC J.G. FOURNIER T/J.	180.60 ENTR.TERRAIN SOCCER
2304010721 DEV.& PROLONG. MARCEL- FAUCHER	246.70 ENTR.TERRAIN SOCCER
241300521 ENT. & REP. - RESEAU D'AQUEDUC	295.45 ENTR.TERRAIN SOCCER
232000521 ENTR. REPAR.- VOIRIE	1 023.30 NIVELLAGE DES RANGS
LES PTITS MOTEURS ENR.	155.71 (2)
232000526 ENT. ET REP. MACH./OUTIL./EQU.	147.24 ENTRETIEN COMPACTEUR
232000631 ESSENCE - EQUIPEMENT VOIRIE	8.47 HUILE VOIRIE
LIBRAIRIE RENAUD-BRAY	421.45 (4)
270230670 ACHATS DE VOLUMES	-62.90 CRÉDIT ACHATS VOLUMES
270230670 ACHATS DE VOLUMES	323.95 ACHATS VOLUMES
270230670 ACHATS DE VOLUMES	128.95 ACHATS VOLUMES
270230670 ACHATS DE VOLUMES	31.45 ACHATS VOLUMES
LOCATION D'EQUIPEMENT LPL INC.	57.09 (1)
2308050721 ENTR. PARC J. G. FOURNIER T/J.	57.09 TERRIÈRE À GAZ
MARYLÈNE DEMERS	696.38 (1)
232000412 SERV. PROF. - NOTAIRE	696.38 HON. PROF. DOSSIER ANSELME LAUZÉ
MEUNERIE GERARD SOUCY INC.	1 017.56 (2)
270150522 ENTR. PARC J.G. FOURNIER T/J.	158.03 SEMENCE (TERRAIN SOCCER)
270150522 ENTR. PARC J.G. FOURNIER T/J.	859.53 GRAINES À PELOUSE LOISIRS

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 02 JUIN 2009

MILOT, STEPHANE		386.61 (1)
270120526	ENTR.MACH, OUTILL, EQUIP.C/COM	18.00 FRAIS DÉPLACEMENT AVRIL
232000310	FRAIS DE DEPLACEMENT - VOIRIE	55.80 FRAIS DÉPLACEMENT AVRIL
241200310	FRAIS DE DEPL. PUR. EAU	312.81 FRAIS DÉPLACEMENT AVRIL
MINISTERE DES RESSOURCES NATURELLES		21.00 (1)
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	21.00 AVIS MUTATION
PAVAGE LAGACE & FRERES		7 (2)
		462.21
232000521	ENTR. REPAR.- VOIRIE	4 ENTRETIEN RANG 4 OUEST
		401.51
232000521	ENTR. REPAR.- VOIRIE	3 ENTRETIEN RANG 2 EST
		060.70
PETITE CAISSE SENTIER PEDESTRE, SKI		52.57 (1)
270190522	ENTR. PISTES DE SKI FOND	52.57 PIÈCES & ACCESSOIRES
PHARMACIE STE-CROIX INC.		45.63 (2)
222000660	PRODUITS D'ENTRETIEN MENAGER	40.59 DÉTERGENT LIQUIDE INCENDIE
223100675	MEDICAMENTS & FOURN. MEDIC.	5.04 DÉV. PHOTOS NUMÉRIQUES P/R
PUBLICATIONS LE PEUPLE		18.53 (1)
262900341	PUBLICITE MARCHE PUCES, PUBLIC	18.53 VENTE GARAGE
QUINC. MAURICE HAMEL & FILS		208.65 (4)
232000650	PIECES ET ACCESSOIRES - VOIRIE	117.93 ROULEAU À PELOUSE VOIRIE
270150526	ENT. & ACHATS EQUIP. T/JEUX	74.47 CADENAS & RUBAN LOISIRS
270150522	ENTR. PARC J.G. FOURNIER T/J.	2.73 RUBAN ORANGE LOISIRS
232000526	ENT. ET REP. MACH./OUTIL./EQU.	13.52 PILE NIVEAU LASER VOIRIE
RAY-CAR		599.66 (2)
2304010721	DEV.& PROLONG. MARCEL- FAU-CHER	273.06 PIERRE CONCASSÉE S PÉDESTRES
232000521	ENTR. REPAR.- VOIRIE MUNICIPAL	326.60 PIERRE CONCASSÉE BRIS RUE LAURIER
SOCIÉTÉ PATRIMOINE ET HISTOIRE		35.00 (1)
219000494	COTISATION & ABONNEMENT - ADM.	35.00 COTISATION 2009 & LIVRE (ANNALES DE LOTBINIÈRE)
SOLOTECH QUEBEC INC.		162.69 (1)
270120526	ENTR.MACH, OUTILL, EQUIP.C/COM	162.69 ENTRETIEN SYSTÈME SON C/COMM.
SOUDURE STE-CROIX ENR.		226.87 (1)
232000526	ENT. ET REP. MACH./OUTIL./EQU.	202.05 PIÈCES & ACC. TRACTEUR VOIRIE
270190522	ENTR. PISTES DE SKI FOND	24.82 PIÈCES & ACC. TRACTEUR PISTE SKI
STELEM		2 (1)
		709.00
2304000725	MACH. OUTILL. EQUIP. VOIRIE	2 ENSEMBLE NIVEAU LASER
		709.00
SUPERMARCHE STE-CROIX INC.		20.44 (1)
211000310	DEPLAC.ET REPRESATION DES ELUS	14.36 EAU (RÉUNION MAIRES)
270120641	BIENS NON DURABLE - C./COMM	6.08 BATTERIES
TAXI COLIS		16.93 (1)
270150322	FRET ET MESSAGERIES T/JEUX	16.93 TRANSPORTS LOISIRS
TELU COMMUNICATIONS INC.		61.85 (1)
241200331	TELEPHONE - U/EAU 796-2180	61.85 SERVICES MAI

TOTAL : 29 402,23

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS # 06-2009

152-2009

RECETTES ET DÉPENSES

Une copie du rapport informatique en date du 28 mai 2009 pour la municipalité de Sainte-Croix est remise à chacun des membres du conseil.

IL est proposé par Michel Cameron, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'accepter le rapport tel que présenté.

Arrivée de monsieur Jean-Pierre Ducruc à 20 : 27 heures

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 02 JUIN 2009

153-2009

VENTILATION DU SURPLUS ACCUMULÉ AU 31 DÉCEMBRE 2008

ATTENDU QUE le dépôt des états financiers au 31 décembre 2008 indique un surplus d'exercice de 228 760 \$ avant les affectations à l'exercice financier 2009 et les fonds réservés;

ATTENDU le décret de fusion relativement à la répartition des recettes et dépenses;

IL est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement d'accepter la répartition suivante relativement au partage des surplus :

	<u>31/12/08</u>	<u>01/01/09</u> (après affectations)
• Ex-village de Sainte-Croix :	61 992 \$	23 092 \$
• Eau/Égout secteur urbain :	322 800 \$	300 300 \$
• Dette urbaine & voirie :	97 407 \$	97 407 \$
• Ex-paroisse de Sainte-Croix :	0 \$	0 \$
• Dette rurale & voirie :	(997) \$	(997) \$
• Surplus accumulé général :	345 170 \$	297 670 \$
• Fonds réservé loisirs :	54 707 \$	2 827 \$
• Fonds réservé centre des loisirs :	50 000 \$	40 000 \$

154-2009

FONDS RÉSERVÉ - LOISIRS

ATTENDU QUE le Centre culturel et sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc. présente un résultat déficitaire de 59 159 \$ au lieu de 100 000 \$ tel que prévu pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2008;

ATTENDU QU'un écart de 40 840 \$ demeure libre ayant fait l'objet d'une taxation;

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'affecter la somme de 40 840 \$ du poste budgétaire 59-11075-000 « surplus non affecté général » au poste budgétaire 59-15904-000 « fonds réservés loisirs en général » pour un montant de 35 000 \$ et au poste budgétaire 59-15906-000 « fonds réservés centre des loisirs » pour un montant de 5 840 \$.

155-2009

ENGAGEMENT DE M. NICOLAS TALBOT, RESPONSABLE DE L'URBANISME ET DE L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'engager M. Nicolas Talbot de Roberval pour agir à titre de responsable de l'urbanisme et de l'émission des permis et certificats pour les municipalités de Sainte-Croix et de Lotbinière suivant entente commune des parties.

QUE le traitement salarial de M. Nicolas Talbot sera de 43 680 \$, soit 840 \$/35 heures semaine et réparties ainsi :

- Sainte-Croix : 24: 30 heures (lundi (p.m.), mercredi, jeudi et vendredi)
- Lotbinière : 10: 30 heures (lundi (a.m.) et mardi)

Note : occasionnellement, cet horaire peut-être appelé à varier, tel que spécifié dans l'entente entre les deux municipalités.

QUE tout temps réalisé en dehors des heures régulières de travail sera rémunéré à raison de 50 % en surplus du taux horaire régulier, et se limite principalement au temps de présence normal à la séance du comité consultatif d'urbanisme, à moins de demande expresse de son supérieur immédiat.

QUE ses tâches et responsabilités sont principalement celles contenues à l'offre d'emploi publiée à l'ouverture de ce poste, sans êtres limitatives à l'entente entre les parties, et à toutes celles pouvant lui être attribuées et reliées directement ou indirectement à sa fonction, de même que celles pouvant être définies par le Code municipal du Québec et/ou toute autre loi.

QUE toutes les autres conditions de travail et avantages sociaux sont contenus dans l'entente commune des parties.

QUE la municipalité de Lotbinière soit mandataire pour l'administration du dossier.

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 02 JUIN 2009

156-2009

ENGAGEMENT DE MME JULIE RÉHAUME, GYMNASTE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Croix offre l'activité de gymnastique pour les loisirs à la polyvalente Pamphile-Le May;

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'engager madame Julie Réhaume de Saint-Antoine-de-Tilly pour agir à titre de professeure de gymnastique pour les loisirs à la polyvalente Pamphile-Le May pour la durée de cette activité.

Début de l'emploi : 16 janvier 2009

Rémunération : 12,93 \$/heure

VENTE POUR TAXES LE 11 JUIN 2009

157-2009

PROCURATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER POUR ENCHÉRIR

ATTENDU QU'au moment des présentes trois (3) immeubles du territoire de Sainte-Croix seront vendus le 11 juin prochain pour fins de taxes municipales impayées dans le délai imparti;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix peut enchérir sur un immeuble conformément à l'article 1038 du Code municipal du Québec;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix juge nécessaire de désigner M. Bertrand Fréchette, directeur général et secrétaire-trésorier, ou en l'absence de ce dernier, M. Jacques Gauthier, maire, ou en l'absence de ces derniers, Mme France Dubuc, directrice générale adjointe, à être présent lors de la vente desdits immeubles pour s'assurer de recouvrer de notre débiteur le dû sur trois (3) immeubles, lots 3 590 854, 3 592 272 et 3 592 375;

IL est proposé par Jean Lafleur, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement de désigner les personnes mentionnées au préambule pour agir et enchérir selon le cas, jusqu'à concurrence des taxes dues (municipales, scolaires et les frais) sur les lots 3 590 854, 3 592 272 et 3 592 375.

CENTRE CULTUREL ET SPORTIF DE SAINTE-CROIX DE LOTBINIÈRE INC.

158-2009

COMPTE À PAYER

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

CENTRE CULTUREL

SALAIRES DE MAI 2009

SALAIRES BRUTS DU 26 AVRIL AU 23 MAI 2009	DIRECTEUR DES LOISIRS	2 499.58
	SALAIRES DES EMPLOYÉS DE LA MAINTENANCE & RESTAURANT	422.39
	AVANTAGES SOCIAUX	437.08
	SOUS-TOTAL	3 359.05

FRAIS DE FINANCEMENT MAI 2009

FRAIS DE FINANCEMENT	FRAIS BANCAIRES	50.00
	TOTAL	3 409.05

COMPTES PAYÉS DE MAI 2009 - RATIFICATION

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 02 JUIN 2009

Patin artistique libre (pour tous)	3 \$/séance	3 \$/séance	mercredi & vendredi 16h00 à 18h00
Patinage libre (pour tous)	gratuit	gratuit	Commandite : Caisse Populaire Pointe-Platon de Lotbinière
Curling (par joueur) saison	90 \$/heure	95 \$/heure	lundi 19h00 à 23h00 minimum 3 heures
Curling libre	5 \$/personne	5 \$/personne	vendredi a.m. variable

LOCATION DIVERSE	TARIF 2008/2009 TAXES EN SUS	TARIF 2009/2010 TAXES EN SUS	NOTES
Casier aréna	88,60 \$	88,60 \$	
Panneau publicitaire (4 x 4 pieds)	75 \$/panneau	75 \$/panneau	fabrication aux frais du client
Panneau publicitaire (4 x 8 pieds)	150 \$/panneau	150 \$/panneau	fabrication aux frais du client
Chronomètre (4 x 4 pieds)	225 \$	225 \$	surface éclairée
Bandes (4 x 16 pieds)	375 \$	375 \$	par année
Table	5 \$/table/jour	5 \$/table/jour	
Chaise	0,50 \$/chaise/jour	0,50 \$/chaise/jour	
Location salle	132,89 \$ + ménage 22 \$/heure	132,89 \$ +ménage 22 \$/heure	minimum 3 heures

LOCATION DE L'ARÉNA

(hors saison - patinoire sèche)

Prix 700 \$ par jour + taxes

- 1- Entente selon l'activité et contractuelle.
- 2- 40 % des coûts de location sont payables lors de la réservation.
- 3- Le responsable de la réservation, qu'elle soit à son nom personnel ou au nom d'un groupe, s'engage à payer en surplus le temps d'un employé d'entretien pour la préparation, le déroulement et le ménage de l'activité.
- 4- Le responsable de la réservation s'engage à payer tous bris causés lors de l'activité.
- 5- Le résiduel des coûts de location sera payable dans les quarante-huit heures suivant l'activité à la direction du Centre culturel et sportif de Ste-Croix de Lotbinière inc.

- N.B. a) La direction se réserve le droit d'ouvrir ou fermer le restaurant quant bon lui semblera;
- b) La direction se réserve le droit d'annuler toute activité qui n'est pas conforme aux lois provinciales et municipales;
- c) Toutefois, le conseil municipal se réserve le droit de modifier cette tarification dans le cas de situation très particulière.

LOCATION DU STATIONNEMENT

(hors saison - mai à septembre)

Prix 600 \$ taxes incluses

- ConduiPro de Charny pour cours de moto, un (1) soir par semaine avec horaire approuvé au préalable par le responsable des loisirs.

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'accepter la tarification telle que décrite au préambule et d'autoriser monsieur Gérald Plamondon à signer lesdits contrats de location.

AMÉNAGEMENT/URBANISME/DÉVELOPPEMENT

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (RAPPORT 19 MAI 2009)

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 02 JUIN 2009

DÉPÔT

Dépôt du rapport du comité consultatif d'urbanisme de la séance régulière du 19 mai 2009.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

161-2009

DOSSIER M. DENYS HÉBERT ET MME PAULINE GAUDREULT, LOTS 3 591 737 ET 3 591 738

Le conseil municipal prend connaissance de la demande de dérogation mineure de M. Denys Hébert et Mme Pauline Gaudreault et localisée au : 27 côte des Sous-Bois, Sainte-Croix, lots 3 591 737 et 3 591 738, qui vise à permettre la construction d'un chalet avec une marge de recul avant réduite à 6,5 mètres au lieu des 12,0 mètres telle que prévue au Règlement de zonage numéro 389-2007, article 6.1.1.

Il prend également connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet de refuser la demande avec une marge de recul avant de 6,5 mètres mais d'accepter cette demande avec une marge de recul avant de 8,39 mètres.

ATTENDU QUE le permis original portant le numéro 176-2007, émis le 10 octobre 2007, comportait une erreur par l'inversion des marges de recul réelles inscrites au plan d'implantation déposé, soit 8,39 mètres au lieu des 12 mètres prescrits;

ATTENDU QU'un éboulis survenu en septembre 2008 a eu pour effet de retarder et de terminer les travaux dans les délais requis;

ATTENDU QUE le renouvellement du permis numéro 187-2008 extentionne le délai jusqu'au 17 avril 2009;

ATTENDU l'impossibilité de terminer les travaux à l'intérieur de ce délai vu que l'accès à ces lots est impossible en période hivernale;

ATTENDU QU'un délai additionnel jusqu'au début de l'été est requis pour terminer les travaux;

Le conseil donne audience à tout intéressé désirant se faire entendre.

Après délibérations, il est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement de refuser la demande de dérogation mineure de M. Denys Hébert et Mme Pauline Gaudreault, lots 3 591 737 et 3 591 738, avec une marge de recul avant de 6,5 mètres, selon la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

ET d'accepter que ladite construction soit terminée et implantée conformément à la marge de recul avant d'origine de 8,39 mètres au lieu de 12 mètres en vertu du permis numéro 176-2007 émis le 10 octobre 2007, travaux devant être terminés avant le début de l'été.

RÈGLEMENT NUMÉRO 427-2009 AUX FINS DE MODIFIER LE « RÈGLEMENT DE ZONAGE » NUMÉRO 389-2007 (AGRANDISSEMENT D'UNE UTILISATION DU SOL DÉROGATOIRE EN ZONE AGRICOLE)

162-2009

ADOPTION DU RÈGLEMENT

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix est une municipalité régie par le "Code municipal du Québec" et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE lors d'une séance de ce conseil, le Règlement de zonage portant le numéro 389-2007 fut adopté le 17^e jour du mois de décembre 2007;

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité juge approprié de modifier ledit règlement numéro 389-2007 de façon à :

- Modifier l'article 17.5.2 afin de permettre l'agrandissement d'une utilisation du sol dérogatoire en zone agricole.

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité a adopté le septième jour du mois d'avril 2009, le projet de règlement numéro 427-2009 portant sur l'agrandissement d'une utilisation du sol dérogatoire en zone agricole et que certaines dispositions sont susceptibles d'approbation référendaire;

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 02 JUIN 2009

ATTENDU QU'une assemblée de consultation publique a été tenue le cinquième jour de mai 2009 sur le projet de règlement numéro 427-2009 portant sur les sujets mentionnés en titre;

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité a adopté le cinquième jour de mai 2009, le second projet de règlement numéro 427-2009 portant sur les sujets mentionnés en titre et que certaines dispositions sont susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'aucune requête n'a été déposée pour demander la tenue d'un registre et que le règlement est considéré approuvé par les personnes habiles à voter;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le cinquième jour du mois de mai 2009 relativement à ce règlement;

ATTENDU QU'il y a dispense de lecture pour ce règlement, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à la lecture

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Ducruc

APPUYÉ PAR : Michel Cameron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

IL EST ORDONNÉ ET STATUÉ PAR CE RÈGLEMENT DE CE CONSEIL PORTANT LE NUMÉRO 427-2009 ET CE CONSEIL ORDONNE ET STATUE COMME SUIT :

QUE le règlement numéro 427-2009 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

QUE le règlement numéro 427-2009 entrera en vigueur conformément à la loi.

RENOUVELLEMENT DE BAIL SUR LE LOT 3 591 412 P

163-2009

MME NANCY BEAUDIN

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix est propriétaire du lot 3 591 412 P;

ATTENDU QUE madame Nancy Beaudin est locataire pour un casse-croûte saisonnier;

ATTENDU QUE le présent bail vient à échéance le 30 avril 2010 et que la locataire actuelle désire renouveler pour une période de trois (3) ans selon la proposition signée et datée du 20 mai 2009;

IL est proposé par Gratien Tardif, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'accepter de renouveler le bail pour le lot 3 591 412 P aux conditions suivantes :

- Période du marché : du 01 mai 2010 au 30 avril 2013, soit trois (3) ans;
- Augmentation de 5% pour chacune des années suivantes, soit à la valeur arrondie :
 1. 2010 : 360,00 \$/année
 2. 2011 : 378,00 \$/année
 3. 2012 : 397,00 \$/année

en sus de toutes taxes applicables;

- Article 5.1.13 : Les frais des présentes (bail devant notaire), copies et inscription selon le cas seront à la charge du locataire;
- Maintien de toutes les autres conditions actuelles du bail reçu le 19 octobre 2004 par le notaire André Bergeron sous sa minute 7 278;

QUE Jacques Gauthier, maire, et Bertrand Fréchette, directeur général et secrétaire-trésorier, sont autorisés à signer ledit bail.

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 02 JUIN 2009

VOIRIE

RÉFECTION DE VOIRIE À LA RUE TARDIF

164-2009

ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 428-2009

ATTENDU QU'il est devenu nécessaire de procéder à la réfection de voirie à la rue Tardif;

ATTENDU QUE les services de professionnels et d'entrepreneurs sont requis pour mener à bien lesdits travaux;

ATTENDU QUE le coût total de l'achat et des travaux est estimé à 724 701,23 \$ net;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour payer le coût des travaux;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à une séance de ce conseil tenue le 05 mai 2009;

ATTENDU QU'il y a dispense de lecture pour ce dit règlement, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Routhier

APPUYÉ PAR : Jean-Pierre Ducruc

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le présent règlement portant le numéro 428-2009 est adopté et que ce conseil ordonne et statue ainsi qu'il suit :

QUE le règlement numéro 428-2009 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

QUE le règlement numéro 428-2009 entrera en vigueur conformément à la loi.

PROLONGEMENT DE LA RUE LECLERC ET DU CHEMIN DE L'AQUEDUC

165-2009

AUTORISATION POUR PROCÉDER EN RÉGIE

ATTENDU QU'il est requis d'autoriser le directeur des travaux publics, monsieur Stéphane Milot, à effectuer des travaux en régie pour un prix budgétaire estimé de ± 60 118 \$ concernant le prolongement de la rue Leclerc et du chemin de l'Aqueduc;

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement d'autoriser le directeur des travaux publics à procéder dans ledit projet dès l'obtention de toutes les autorisations requises et ententes signées.

PROLONGEMENT DE LA RUE BOISVERT

166-2009

AUTORISATION POUR PROCÉDER EN RÉGIE

ATTENDU QU'il est requis d'autoriser le directeur des travaux publics, monsieur Stéphane Milot, à effectuer des travaux en régie pour un prix budgétaire estimé de ± 9 244 \$ concernant le prolongement de la rue Boisvert;

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'autoriser le directeur des travaux publics à procéder dans ledit projet dès l'obtention de toutes les autorisations requises et ententes signées.

RÉFECTION DU PAVAGE ET AJOUT D'ACCOTEMENT À LA RUE PRINCIPALE (ROUTE 132)

167-2009

AUTORISATION POUR PROCÉDER EN RÉGIE

ATTENDU les résolutions numéros 068-2009 et 069-2009;

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 02 JUIN 2009

ATTENDU QU'il est requis d'autoriser le directeur des travaux publics, monsieur Stéphane Milot, à effectuer des travaux en régie pour un prix budgétaire estimé de ± 40 000 \$ concernant la réfection du pavage et ajout d'accotement à la rue Principale (route 132);

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'autoriser le directeur des travaux publics à procéder dans ledit projet dès l'obtention de toutes les autorisations requises et ententes signées.

RÉFECTION DU TROTTOIR DE LA RUE PRINCIPALE

168-2009

SOUSSION(S)

Une (1) soumission reçue :

Incluant :

Trottoir 65 m X 1,2 m
Coffrage
Mise en place du béton
Décoffrage
Traits de scie

➤ Coffrage S. Blanchet 7 800 \$

Le prix indiqué exclut toutes taxes.

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'accepter la soumission et d'accorder le contrat d'entreprise à « Coffrage S. Blanchet » pour le prix de 7 800 \$, taxes en sus.

RAPIÉÇAGE MÉCANIQUE DES CHEMINS ET RANGS

169-2009

SOUSSION(S)

Trois (3) soumissions reçues :

➤ Les Entreprises Lévisiennes inc. 74 409,23 \$

➤ Pavage Lagacé et Frères
9143-8119 Québec inc. 79 346,61 \$

➤ Ray-Car, Division de Sintra inc. 83 595,23 \$

Les prix indiqués incluent toutes taxes.

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'accepter la plus basse soumission et d'accorder le contrat d'entreprise à Les Entreprises Lévisiennes inc. pour le prix de 74 409,23 \$, incluant toutes taxes.

QUE Jacques Gauthier, maire, et Bertrand Fréchette, directeur général et secrétaire-trésorier, sont autorisés à signer ledit contrat d'entreprise.

HYGIÈNE DU MILIEU

USINE DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE À SAINT-ÉDOUARD

CONSTRUCTION D'UN 3^E PUIT ET D'INFRASTRUCTURES À SAINT-ÉDOUARD

170-2009

PARTICIPATION FINANCIÈRE N^O 25 DE SAINT-ÉDOUARD (G.P.C. EXCAVATION INC.)

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 02 JUIN 2009

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement de payer à la municipalité de Saint-Édouard la somme de 11 975,39 \$ relativement aux travaux du projet de construction d'un 3^e puits et d'infrastructures à Saint-Édouard (phase II), telle que plus amplement détaillée à la facture numéro CRF 900035 datée du 21 mai 2009.

RÉFECTION D'ÉMISSAIRE DOSSIER 502238

171-2009

DÉCOMPTE PROGRESSIF N^o 3 (MAXI-PAYSAGE INC.)

IL est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement de payer à « Maxi-Paysage inc. » la somme de 790,35 \$ relativement aux travaux du projet de stabilisation de talus du parc Détente et réaménagement d'un émissaire pluvial dans la falaise de la rue Auger, telle que plus amplement détaillée au bordereau de quantité daté du 26 mai 2009 et selon la recommandation de SNC-Lavalin inc.

172-2009

DÉCOMPTE PROGRESSIF N^o 4 (MAXI-PAYSAGE INC.) ET RÉCEPTION DÉFINITIVE

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'accepter le décompte progressif n^o 4 et la réception définitive relativement aux travaux du projet de stabilisation de talus du parc Détente et réaménagement d'un émissaire pluvial dans la falaise de la rue Auger, selon la recommandation de SNC-Lavalin inc. datée du 26 mai 2009, et d'autoriser le paiement d'une somme de 80 189,76 \$ pour la retenue de 10 %.

QU'une somme de 14 109,38 \$ soit retenue pour les déficiences et sera payable lorsque les travaux seront terminés.

LOISIRS ET CULTURE

RANDONNÉE LOTBINIÈRE À VÉLO 2009

173-2009

AUTORISATION À CIRCULER SUR LE TERRITOIRE

ATTENDU QUE l'édition 2008 de la Randonnée Lotbinière à vélo fut un succès rassemblant plus de 160 cyclistes et 70 bénévoles;

ATTENDU QU'une quinzaine d'organismes et commanditaires de la région ont participé à l'organisation et la réalisation de la Randonnée Lotbinière à vélo 2008;

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière a réitéré sa participation à l'organisation de la Randonnée Lotbinière à vélo 2009;

ATTENDU QUE plusieurs organismes et entreprises de la région ont signifié leur intention de participer à la réalisation de la Randonnée Lotbinière à vélo 2009;

ATTENDU QUE la Randonnée Lotbinière à vélo traversera le territoire de la municipalité de Sainte-Croix;

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec exige une résolution des municipalités traversées par la Randonnée Lotbinière à vélo autorisant l'activité sur leur territoire;

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Cameron, résolu unanimement d'autoriser la Randonnée Lotbinière à vélo à circuler sur le territoire de la municipalité de Sainte-Croix.

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Retenues sur éboulis...Information sur projet émissaire.

174-2009

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement de lever la présente séance à 21 : 23 heures.